

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

19 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

25 février 2019

Date d'affichage :

01 mars 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.
Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1/04/2019 d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique contractuel à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires (durée inférieure à 17h30).

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins du service. L'agent s'occupera de l'entretien des locaux administratifs au lieu dit Caserne ainsi que des parties communes du bâtiment où se trouvent les logements communaux.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des bâtiments et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019



Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONACIA D'AULLENE" and "(Corse du Sud)".

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

- 2 MAI 2019

BUREAU DU COURRIER

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE VEHICULES ET MATERIELS COMMUNAUX

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc-Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Isabelle LUCCHINI, Paul Marie BENEDETTI, Michel PIAZZA, Sandra TOMASINI, Nicolas BENEDETTI, Cathy POLI,
Absents : Jacqueline TAFANELLI, Nicolas LOVICH

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Commune de Monacia d'Aullène, d'une superficie de 39.85km², compte plus de 500 habitants.

La commune assure, avec deux agents titulaire l'entretien du village et notamment :

- Le maintien du village dans un état de propreté optimale,
- L'entretien des sentiers de randonnées,
- Le débroussaillage des bords de routes communales,
- Les interventions techniques de la commune(opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, ainsi que des tâches en matière de travaux de bâtiment et enfin de la mécanique).

La commune dispose d'un camion Renault master Datant de 1994 (plus de 200 000km) communal servant à l'entretien de la commune et de matériel vétuste.

Il y a lieu de procéder au remplacement de ces équipements vieillissant en procédant à l'acquisition :

- d'un camion benne,
- d'un véhicule utilitaire
- d'un broyeur,une débroussailleuse, deux tronçonneuses élagueuses et un taille haie.

Le plan de financement complémentaire proposé est le suivant :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale HT		70 487 €
Camion benne		24 700€
Véhicule utilitaire		13 900€
Débroussailleuse		1 012€
Deux tronçonneuses élagueuses		779€
Taille haie		517€
Broyeur de branches		29 579€
Subventions :	80%	56 389.6€
Collectivité Territoriale de Corse Dotation quinquennale	80%	56 389.60€
Commune de Monacia d'Aullène	20%	14 097.40€

Le Conseil Municipal,

OUI le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

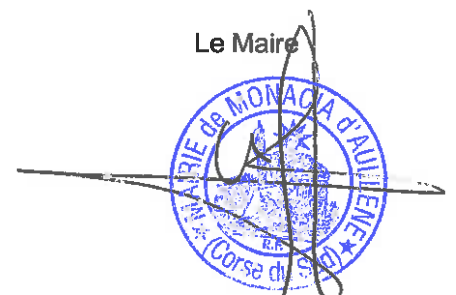
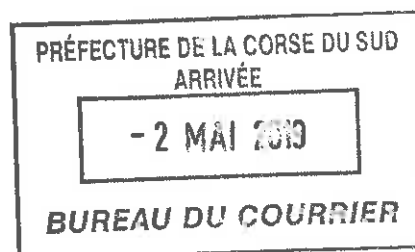
- L'acquisition de véhicules et de matériel ayant pour objet l'entretien de la commune est approuvée, ainsi que son plan de financement.
- Le Maire est autorisé à signer toutes les demandes de subventions, procédures et tous les actes et marchés, contrats afférents à l'opération en cause et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les crédits correspondants feront l'objet d'inscriptions au Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019





Demande de subvention pour :
Équipement en véhicules et matériels
de la commune de Monacia d'Aullène

Avril 2019

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Monacia d'Aullène, d'une superficie de 39,85 km², compte plus de 500 habitants.

Elle dispose d'infrastructures publiques : mairie, logements communaux, poste ainsi que d'une école communale et est dotée d'aménagements touristiques de plein air : sentiers du patrimoine etc...

Elle dispose également de restaurants, bars, épicerie, gîtes et chambre d'hôtes implantées sur l'ensemble du territoire communale.

Deux agents techniques, employés à plein temps, sont en charge de l'entretien de la commune :

- Ils réalisent une partie des interventions techniques de la commune,
- Ils entretiennent et assurent des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, ainsi que des tâches en matière de travaux de bâtiment et enfin de la mécanique,
- Ils gèrent le matériel et l'outillage : stockage, entretien, petites réparations,
- Ils peuvent éventuellement réaliser des opérations de transport et de manutention.

Leurs principales missions consistent à :

- Maintenir le village dans un état de propreté optimale,
- Entretien des sentiers de randonnées,
- Débroussailler les bords de routes communales.

Pour cela ils sont amenés à assurer :

- l'entretien des espaces communaux, espaces verts et des routes communales : nettoyage quotidiens, tonte, débroussaillage, taille, élagage, abattage, arrosage, traitement phytosanitaire, confection des massifs, plantations...
- l'entretien et petites réparations des équipements communaux : école, mairie, logements...

Ces missions s'inscrivent le plus possible dans le cadre d'un développement durable, respectueux de l'environnement.

A ce titre :

- La commune souhaite broyer l'essentiel de ses déchets verts et développer des sites de compostages en relation avec la Communauté de communes.
- Elle souhaite s'équiper de matériel et véhicules économiques en termes de consommation.

Afin de mener à bien ses missions, en adéquation avec ses objectifs de développement durable, la commune souhaite procéder au remplacement de son matériel vétuste :

- Un camion Renault master Datant de 1994 (plus de 200 000 km)

Et faire l'acquisition de nouveaux véhicules et matériels :

- Un camion benne,
- Un broyeur, une débroussailleuse, deux tronçonneuses élagueuses et un taille haie.

COUT ESTIMATIF

LIBELLE	TOTAL HT
Un camion benne chassis simple - cabine	24 700 €
Un véhicule utilitaire type « Kangoo/Partner »	13 900 €
Une débroussailleuse	1 012 €
Deux tronçonneuses élagueuses	779 €
Un taille-haie	517 €
Un broyeur de branches	29 579 €
TOTAL H.T. :	70 487 €

PLAN DE FINANCEMENT

Montant dépense subventionnable H.T. :-----70 487,00 €

- Véhicules-----38 600,00 €
- Matériels-----31 887,00 €

Subventions :

Collectivité de Corse-----80%-----56 389,60 €

TOTAL sur DSHT global-----80%-----56 389,60 €

Part collectivité :

Complément de financement-----20%-----14 097,40 €

TVA-----20%-----14 097,40 €

TOTAL-----28 194,80 €

Coût opération Toutes Taxes Comprises :-----84 584,40 €

ECHÉANCIER DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION ET DES DÉPENSES

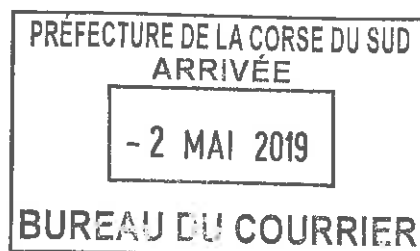

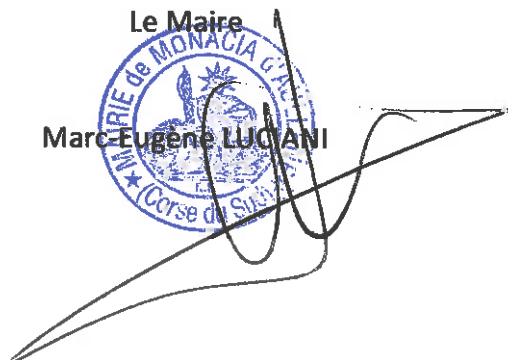
- L'objectif est de débiter l'opération d'équipement dès le deuxième trimestre 2019 pour la terminer au deuxième trimestre 2020.
- Pour des raisons d'efficacité la commune sollicitera l'autorisation de lancer l'opération dans les meilleurs délais après le dépôt des demandes de subvention.

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT

Je soussigné Marc-Eugène LUCIANI, Maire de la Commune de Monacia d'Aullène, atteste que l'opération consistant à équiper la commune en véhicules et matériels d'entretien n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Fait à Monacia d'Aullène, le 12/04/2019

Le Maire
Marc-Eugène LUCIANI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

19 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet

PORTANT
SUPPRESSION DE
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS
COMPLET

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.
Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Le Maire relève la vacance du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (35H) et propose, compte tenu de l'avis du Comité Technique saisi, la suppression de cet emploi.

L'agent ayant été muté à la Collectivité unique en date du 4 mars 2019.

Le Conseil après avoir délibéré décide d'accéder à compter de ce jour à la proposition de Monsieur le Maire.

Le tableau sera modifié en ce sens.

Fait et délibéré les jours, Mois et An que dessus.

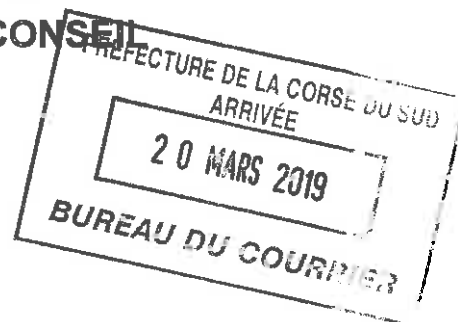
Fait à Monacia d'Aullène le 1 mars 2019

Le Maire

Marc Eugène LUCIANI



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
DELIBERATION DE
PRINCIPE AUTORISANT
LE RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR
DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR
FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITE

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.
Absents : TAFANELLI Jacqueline. LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 4 mois.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

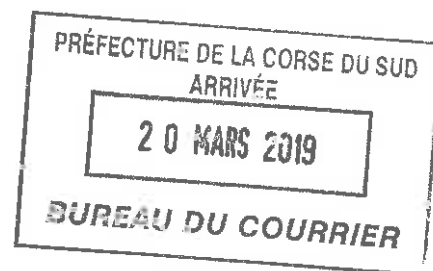
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
CREATION D'UN POSTE
ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL A TEMPS
NON COMPLET 28H00

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.

Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

20 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Le Maire de Monacia d'Aullène, expose au Conseil Municipal que compte tenu des besoins du service, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35ème) doit être créé à compter du 01/03/2019.

L'agent sera recruté conformément au décret N°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il sera affecté à l'Ecole compte tenu des besoins du service.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget chapitre 64.

Ainsi fait et délibéré les Jours, Mois et An que dessus

Fait à Monacia d'Aullène le 1 mars 2019



Marc Eugène LUCIANI

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL



Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
ATTRIBUTION DE
L'APPARTEMENT
COMMUNAL TYPE 3 A
Mr KAHLAOUI Walid

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugene LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.
Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Suite à la "Réhabilitation de l'ancienne caserne de Gendarmerie", il a été créé 4 logements d'habitation principale. Il convient donc de choisir des locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à l'assemblée délibérante qui les a étudié, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du dit logement.

Monsieur le Maire présente le bail à établir et précise que celui ci est consenti selon les dispositions de l'article 10 de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée qui fixent la durée minimale du contrat de location pour les communes à six ans.

Il rappelle également que les montants des loyers de la propriété communal situé quartier caserne ont été fixés par délibération du 25 janvier 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier de demande de logement de Monsieur Walid KAHLAOUI pour l'attribution de l'appartement type 3 de 60m² N°2 au 2ème étage de l'immeuble communal dont il rappelle les caractéristiques :

Type	Superficie	Loyers	Charges	Situation	N°
T3	60	620€	35€	2ème étage	2

Le dossier est complet.

OÙI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution de cette demeure communale au candidat retenu
Monsieur Walid KAHLAOUI à compter du 01/04/2019.

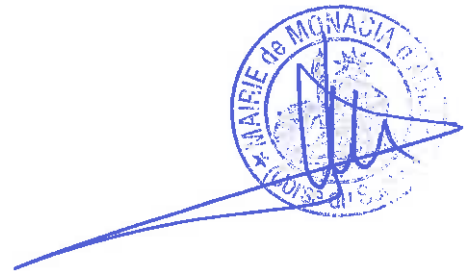
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives
à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du
bail.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALPRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE

19 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
ATTRIBUTION DE
L'APPARTEMENT
COMMUNAL TYPE 3 A
Madame LEROY Murielle

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.

Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Suite à la "Réhabilitation de l'ancienne caserne de Gendarmerie", il a été créé 4 logements d'habitation principale. Il convient donc de choisir des locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à l'assemblée délibérante qui les a étudié, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du dit logement.

Monsieur le Maire présente le bail à établir et précise que celui ci est consenti selon les dispositions de l'article 10 de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée qui fixent la durée minimale du contrat de location pour les communes à six ans.

Il rappelle également que les montants des loyers de la propriété communal situé quartier caserne ont été fixés par délibération du 25 janvier 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier de demande de logement de Madame LEROY Murielle pour l'attribution de l'appartement type 3 de 64m² N°3 au 2ème étage de l'immeuble communal dont il rappelle les caractéristiques :

Type	Superficie	Loyers	Charges	Situation	N°
T3	64	680€	35€	2ème étage	3

Le dossier est complet.

OÙI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

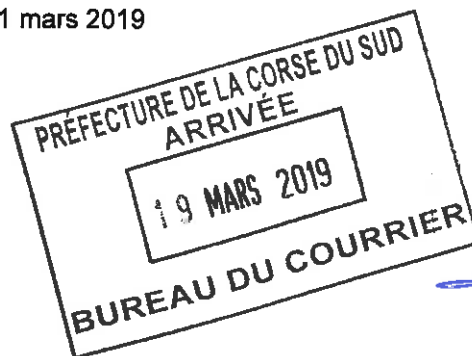
DECIDE l'attribution de cette demeure communale au candidat retenu
Madame LEROY Murielle à compter du 01/04/2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives
à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du
bail.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019



Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
2A - CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE
19 MARS 2019
BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Monacia d'Aullène

Séance du 01 mars 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :
25 février 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
01 mars 2019

Objet
ATTRIBUTION DE
L'APPARTEMENT
COMMUNAL TYPE 3 A
Mr GAUTEUL Gwennaël

M. LUCIANI Marc Eugène

Étaient présents :

Marc Eugène LUCIANI, Jean François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, LUCCHINI Isabelle, BENEDETTI Paul Marie, PIAZZA Michel, TOMASINI Sandra, BENEDETTI Nicolas, POLI Cathy.
Absents : TAFANELLI Jacqueline, LOVICHINI Nicolas

Secrétaire de séance :

M. LUCCHINI Jean François

Suite à la "Réhabilitation de l'ancienne caserne de Gendarmerie", il a été créé 4 logements d'habitation principale. Il convient donc de choisir des locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à l'assemblée délibérante qui les a étudié, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du dit logement.

Monsieur le Maire présente le bail à établir et précise que celui ci est consenti selon les dispositions de l'article 10 de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée qui fixent la durée minimale du contrat de location pour les communes à six ans.

Il rappelle également que les montants des loyers de la propriété communal situé quartier caserne ont été fixés par délibération du 25 janvier 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier de demande de logement de Monsieur GAUTEUL Gwennaël pour l'attribution de l'appartement type 3 de 64m2 N°5 au 3ème étage de l'immeuble communal dont il rappelle les caractéristiques :

Type	Superficie	Loyers	Charges	Situation	N°
T3	64	680€	35€	3ème étage	5

Le dossier est complet.

OÙI l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution de cette demeure communale au candidat retenu
Monsieur GAUTEUL Gwennaël à compter du 01/04/2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives
à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du
bail.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Monacia d'Aullene, le 01 mars 2019



Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "MONACIA D'AULLENE" around the perimeter and "COMMUNE" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Département</p> <p>2A CORSE DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE</p> <p>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 11</p> <p>présents : 9</p> <p>absents : 2</p> <p>exclus : 0</p>	<p>De la commune Monacia d'Aullène</p> <p style="text-align: center;">Séance du 01 mars 2019 à 18H00</p> <p>Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Marc Eugène LUCIANI</p>
<p>Date de la convocation</p> <p>25 février 2019</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>Marc Eugène LUCIANI, Jean-François LUCCHINI, Jacques Antoine TRAMONI, Isabelle LUCCHINI, Paul Marie Benedetti, Michel PIAZZA, Sandra TOMASINI, Nicolas BENEDETTI, Cathy POLI,</p> <p>Absents : TAFANELLI Jacqueline, Nicolas LOVICH I</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>01 mars 2019</p>	<p>Secrétaire de séance :</p> <p>Monsieur Jean François LUCCHINI</p>
<p>Objet : CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE MONACIA D'AULLENE</p>	



Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il rappelle que le Conseil Municipal a délibéré pour réaliser une extension du Groupe scolaire de la Commune afin de réaliser sa mise en conformité, d'augmenter sa capacité d'accueil, d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage des écoliers et les conditions de travail du personnel enseignant et communal.

A ce titre, le cabinet d'architectes [siz'-ix] a été mandaté pour élaborer le permis de construire de cet équipement et réaliser son chiffrage, qui a été validé en conseil municipal du 15 avril 2016 :

		Montant H.T.	Montant T.T.C.
Bâtiment A	Travaux de réhabilitation des espaces restauration	175 100,00 €	192 610,00 €
Bâtiment B	Travaux de construction neuve	522 727,27 €	575 000,00 €
Bâtiment C	Travaux de réhabilitation école maternelle	72 100,00 €	79 310,00 €
Montant total prévisionnel initial des travaux		769 927,27 €	846 920,00 €

Pour rappel des subventions ont déjà été obtenues pour un montant total de **679 748,45 € TTC** :

Financiers	Montant de la subvention TTC
Etat / DETR	294 397,00 €
CdC (anciennement CtC)	215 966,00 €
CdC (anciennement CG2A)	147 198,48 €
CdC (anciennement CG2A)	22 186,97 €

Solde en auto financement	167 171,55 € TTC
----------------------------------	-------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après concertation, il est proposé d'étendre les travaux en réalisant une bibliothèque/médiathèque qui avait été proposée et chiffrée dans le programme initial, mais non retenue précédemment, pour un montant de travaux estimé 190 910 € HT, soit 210 001 € TTC.

Il est également proposé d'équiper le groupe scolaire en mobilier neuf et de le doter en équipement numérique (Ordinateurs et tablettes).

Avec l'intégration de cette nouvelle tranche de travaux, du mobilier et du matériel informatique, le montant total de l'opération est porté à **1 388 711 € H.T.** ainsi répartis :

	Montant H.T.
Montant des travaux	960 837,00 €
Dépenses administratives	2 500,00 €
Acquisition de mobilier	134 000,00 €
Dépenses de prestations intellectuelles	
Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO)	55 000,00 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	115 300,00 €
CT+SPS	14 989,00 €
Provisions diverses	96 084,00 €

Une nouvelle demande de subvention relative aux travaux de la bibliothèque/médiathèque, l'équipement mobilier et informatique incluant également l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires ainsi que le CT/SPS pour l'ensemble du projet est formulée auprès des financeurs.

Le plan de financement proposé, pour cette nouvelle tranche, est le suivant :

Désignation	Montants HT	DSHT Eligible ETAT/DETR	DSHT Eligible CdC
Dépense totale H.T. :	618 784 €		
Montant des travaux pour la réalisation de la Bibliothèque /Médiathèque de l'école communale	190 910 €	190 910 €	190 910 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (ensemble du projet)	115 300 €		115 300 €
Honoraires AMO tranche 1 - études (ensemble du projet)	25 000 €		25 000 €

Honoraires AMO tranche 2 - travaux (ensemble du projet)	30 000 €		30 000 €
Honoraires ce contrôle technique et coordination SPS (ensemble du projet)	14 990 €		15 000 €
Frais d'études complémentaires spécifiques (dont levé de géomètre, études géotechniques et DAAT)	10 000 €		10 000 €
Mobilier pour l'aménagement des locaux + équipement informatique	134 000 €	134 000 €	134 000 €
Dépenses administratives	2 500 €		2 500 €
Provisions diverses	96 084 €		96 084 €
Montants subventionnables	618 784 €	324 910 €	618 784 €
Subventions :			
<i>Etat / Detr</i> 40 % de la DSHT 21,00 % de la dépense totale HT		129 964 €	
<i>Collectivité Territoriale de Corse</i> 40 % de la DSHT et de la dépense totale HT			247 513,6 €
Part communale 39,00 % de la dépense totale HT	241 306,40 €		

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer tous marchés de prestations intellectuelles et notamment le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés relatifs aux études complémentaires spécifiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autres, ainsi que les marchés de fourniture.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- L'opération consistant à réaliser une bibliothèque/médiathèque au sein du groupe scolaire de la Commune de Monacia d'Aullène, et à équiper l'école en mobilier neuf et en matériel informatique est approuvée, ainsi que son plan de financement.
- Le Maire est autorisé à signer toutes les demandes de subventions, procédures et tous les actes et marchés, contrats afférents à l'opération en cause et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les crédits correspondants feront l'objet d'inscriptions au Budget Principal 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marc Eugène LUCIANI

